

Décision

Générale

colonial

Décision n° 449 chargeant le sergent Vincent des fonctions de correspondant postal à Dikhil

n° 449

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
9 mai 1940

Numéro JO
n° 522 du 31/05/1940

Date du numéro
31 mai 1940

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Sur la proposition du général commandant supérieur des troupes de la Côte française «les Somalis,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Le sergent Vincent sera chargé «les fonctions «le correspondant postal à Dikhil, dès réception «le la présente décision, en remplacement du sergent-chef Maupetit, en instance de rapatriement sanitaire.

Art. 2

—Le chef du service des P. T. T. lui donnera les instructions relatives à l'exécution du service et lui fournira les imprimés ad hoc.

Art. 3

—Avant d'entrer en fonction. le sergent Vincent prêtera serment comme le prévoit l'arrêté du 10 juillet 1911.

Art. 4

—Le sergent Vincent bénéficiera «les indemnités réglementaires.

Art. 5

—Le commandant supérieur «les troupes de la Côte française des Somalis, le chef du service des P. T. T. sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera enregistrée.

